

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 9 AVRIL 2018

Préambule : Intervention du Cabinet NCA sur la définition des zones humides sur la commune. Voir délibération ci-dessous.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018 ET DU 29 MARS 2018

Secrétaire de séance du 5 mars : Mme TURPEAU et séance du 29 mars : Mme TALBOT-FRADIN

Remarques : vote des taux des taxes locales (réunion du 5 mars) le taux indiqué est de 0.5 % et non pas 0.05 %.

2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES

- Club house : passage de l'expert pour l'évaluation des travaux suite à l'effraction. Ce dernier a donné quelques modifications à prendre en compte dans le devis de Mr METAIS concernant la porte extérieure qui sera réparée et non pas changée.
- Salle de théâtre : travaux de pose de l'onduleur extérieur en cours à la charge du CRER. La commission de sécurité fera un passage après les travaux de mise en conformité.
- Eglise : chauffage en fonctionnement (cependant 2 appareils sont HS). Voir pour un changement complet du chauffage gaz en électrique à plus ou moins long terme
- Salle de sports : intervention fin du mois pour l'habillage
- Terrain de tennis : voir pour un nettoyage du cours et peut-être un changement du filet.
- Sanitaires publics place St Martin : revoir l'éclairage + pictogrammes

B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINÉ

La commission s'est réunie le 6 avril 2018.

- Devis marquage au sol : Signal TP (2261 € HT) accepté
- Broyeur : présentation des offres, avant de prendre une décision, voir le matériel avec la présence de l'utilisateur (Jean-Claude MINOZA). Affaire à suivre.
- Panneau de signalisation : Signaux Girod : 988 € TTC accepté
- Panneaux de signalisation pour interdire les « déjections animales » (2 pour la rue du presbytère et 1 au parc de loisirs derrière l'église) + 1 panneau solaire pour radar pédagogique : devis signaux Girod (environ 1.500€) acceptés.
- Voirie : 3 devis ont été réceptionnés selon un cahier des charges établi par Mr RENAUDET (MTP + TPF + CHARRIER TP). Le conseil retient la proposition la moins disante : MTP pour 8507,20 € HT.

- Enrouleur : avant de prendre une décision, il convient de voir le matériel avant l'achat (idem broyeur). Affaire à suivre en commission.
- Entretien terrain de foot : proposition de l'entreprise CHUPIN (St Germain S/Moine) pour le pack « gestion raisonnée » sans traitement chimique : 1725 € HT pour l'année. L'offre consiste en 3 regarnissages par an (1 en mars/avril un sens 5gr/m², 1 regarnissage en juin/juillet 2 sens 10 g/m² et un 3^{ème} regarnissage en septembre/octobre un sens 5 g/m²) avec fourniture d'un mélange gazon spécial terrains de sports (mélange 3 ray-grass), et sa mise en œuvre avec un regarnisseur à disques. Le conseil donne pouvoirs au maire à l'effet de signer le devis de l'entreprise Chupin (49230 St Germain S/moine).
- Proposition d'achat pour un désherbeur thermique en mutualisation (21.300 € HT). Une convention pour achat groupé sera rédigée par la commune de La Chapelle St Laurent et fixera le prix pour chaque commune en fonction du nombre d'habitant (2,59 €/habitant), soit pour environ 5000 € pour la commune de Chiché. Les autres communes sont : La Chapelle St Laurent, Clessé, Neuvy-bouin, Trayes, Largeasse, Chanteloup, Boismé.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte la proposition et donne pouvoirs au maire pour signer tout document relatif à cet achat en commun.

- Chemin d'Artoreau : essai pour remblaiement en calcaire en cours.

C) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES) - ECOLES

Pas de réunion de la commission ce mois-ci. Mme TURPEAU donne les quelques informations suivantes concernant les différentes activités en cours.

- Cantine : refonte en cours du règlement pour une application à la rentrée prochaine.
- Conseil des jeunes : travaux parc de loisirs en cours avec installation de la planche à abdos et rondins bois (achats équivalent à la subvention de l'Agglo environ 800 €).
- TAP : recrutement d'une personne pour le remplacement de Christelle VIAUX pour les 11 prochaines semaines (23 avril au 6 juillet). Une refonte des plannings des employés sera nécessaire suite à la suppression des TAP à la rentrée 2018/2019.

D) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES

Mme PICHERIT demande l'avis du conseil municipal suite aux propositions de la commission :

- Tarifs 2019 de location des salles : le conseil accepte la proposition de tarifs faite par la commission. Ainsi :

- le tarif spécial « loto » est supprimé et sera inclus dans le tarif dénommé « manifestations d'association à but lucratif : 149.40 € pour la grande salle seule
- location de la cuisine lors des concours de belote au même tarif que pour les autres manifestations, soit : 63,50 €.
- Enfin, la rubrique « pique-nique » est supprimée pour les particuliers.
- 14 juillet : le feu d'artifice sera tiré dans le parc de loisirs derrière l'église + animation bal trad.
- Demande de Mr Delporte pour une exposition à la campagne « l'art de faire » réalisée par le collectif du Bois Morin les 7 et 8 juillet 2018 dans le parc de loisirs (peintures, sculptures...): Après en avoir délibéré, le conseil souhaite que la demande soit faite par une association du même type que le « village animé » qui a exposé à Noël devant la mairie. Une rencontre sera donc organisée avec les organisateurs pour leur proposer à cette occasion de décaler leur expo le jour du 14 juillet. Affaire à suivre.
- Portes ouvertes de Familles Rurales le 9 juin 2018 à la salle des fêtes (gala de danses): accord du conseil pour la salle gratuite car entrée gratuite.

E) COMMUNICATION – INFORMATIONS

Mr le maire donne les informations suivantes :

- Route 2 x 2 voies : des contacts ont eu lieu avec le ministère des transports et des parlementaires pour sensibiliser les décideurs et faire avancer le dossier.
- DETR + aide à la décision pour l'aménagement de la MAM :
 - réponse de la Préfecture : le dossier ne peut pas être pris en compte en l'état actuel d'avancement de notre projet. En effet, il faut transmettre le détail chiffré des différents postes de dépenses + un programme de travaux et devis estimatifs détaillés + permis de construire accepté le cas échéant + diagnostic amiante. Le maire rencontrera à ce sujet le Sous-Préfet pour donner des explications sur ce dossier et sur son état d'avancement.
- Nouveau bureau de l'UCA : Président : Mr BLEUZE Patrice. Le nouveau bureau nous informe qu'il n'y aura pas de salon des tendances en 2018 mais en 2019. Poursuite de l'édition de l'agenda.
- Conformément à la décision du conseil municipal, des courriers ont été adressés au président de l'agglo concernant :
 - La collecte des ordures ménagères en apport volontaire
 - Notre demande de révision de notre PLU

Pour l'instant aucune réponse du président de l'agglo. Affaires à suivre.

- Un article est paru dans la presse comportant des inexactitudes relatives au vote des taxes locales notamment. Un rectificatif a été demandé.
- Une réunion du groupe de travail sur l'organisation des emplois du temps du service technique a eu lieu le 5 avril dernier. Une autre réunion en présence de l'équipe des agents communaux est prévue le 11 avril à 18 h 30.
- Prochaines réunions du conseil : 14 mai + le 18 juin + le 9 juillet
- Commission communication pour le bulletin municipal le 4 juin à 18 h 30. La commission a revu la présentation du bulletin 2018 afin d'uniformiser la présentation générale.

3. DÉLIBÉRATION EN VUE DE LA VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DES PIÈCES D'EAU, DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES HAIES

Exposé des motifs :

Par délibération du 6/11/2017, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer le PLUi sur l'Agglo 2B.

Les modalités d'inventaire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique sont définies, d'une part par la Loi sur l'eau, et d'autre part par le SAGE Thouet.

Les modalités d'inventaire des haies sont déterminées par le SAGE Sèvre Nantaise.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 06/11/2017.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
1 ^{ère} réunion avec le groupe d'acteurs locaux : Lancement et travail sur cartes	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...) - Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	15/12/2017	14
2 ^{ème} réunion avec le groupe d'acteurs locaux : Restitution provisoire	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	07/03/2018	10

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Délibération du Conseil municipal : données d'inventaire

- 3266 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **543,9 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **11,4 %** du territoire communal.
- 454 pièces d'eau ont été inventoriées et représentent une surface totale de 70,0 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (BD Topo) s'écoule sur 82,7 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 25,1 km.
- 553,3 km de haies ont été recensés sur la commune

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies sont consultables en mairie.

Enfin, M. le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Thouet, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- **approuver le recensement des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies ;**
- **solliciter l'avis de la Commission locale de l'eau ;**
- **donner pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, malgré une remarque de Mr MARY concernant la part d'inconnu sur l'avenir et les conséquences de cette décision de zonage (Cf décision concernant le PLU de la commune), le conseil municipal approuve à la majorité le recensement des zones humides tel que présenté par le Cabinet NCA en début de réunion. Abstentions : 2 (Mmes TALBOT-FRADIN et MERCERON).

3) Demandes diverses :

- a. Association « Gym St Martin » pour l'achat de tapis à la salle de gym : devis de 962 € HT. Accord du conseil. Rappeler à l'association que ces demandes d'investissement doivent être transmises avant le vote du budget.
- b. Stock car : comme chaque année, le conseil accepte de prendre en charge la location d'un groupe électrogène et WC pour le stock car qui aura lieu les 21 et 22 juillet 2018 à Chantegros.
- c. Subvention exceptionnelle pour les 40 ans de la CUMA « La pas sans peine » : rencontrer le président pour connaître le budget de la journée. Le conseil donne son accord de principe pour une aide financière exceptionnelle.

4) Proposition de devis pour le traitement des chenilles processionnaires

La société Callisto (chargée de la dératisation à la cantine) propose un devis de 707 € HT pour le traitement contre les chenilles processionnaires. Le conseil décide de faire réaliser ces travaux en régie.